

**Conseil économique et social**

Distr. générale
25 janvier 1999
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme**Quarante-troisième session**

1er-12 mars 1999

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes :
bilan de l'intégration dans les organismes des Nations Unies**

**Suivi et application de la Déclaration
et du Programme d'action de Beijing**

Rapport du Secrétaire général**Additif**

**Mise à jour du rapport de synthèse sur les stratégies et plans d'action nationaux
visant à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-6	2
II. Analyse des plans d'action et des stratégies de mise en oeuvre	7-54	2
A. Dispositions financières et institutionnelles	7-10	2
B. Appui de la communauté internationale	11-12	3
C. Les domaines critiques dans les plans et les stratégies	13-54	3

* E/CN.6/1999/1.

I. Introduction

1. À sa quarante-deuxième session, en 1998, la Commission de la condition de la femme a examiné un rapport de synthèse (E/CN.6/1998/6), analysant les mesures prévues par les gouvernements et les organismes des Nations Unies. Ce rapport, que le Conseil économique et social avait demandé dans sa résolution 1996/6 relative au programme de travail à long terme de la Commission¹ s'appuyait notamment sur les plans d'action nationaux et d'autres informations déjà disponibles dans le système des Nations Unies. Il contenait une analyse des plans d'action nationaux officiellement communiqués au Secrétariat par 85 États Membres et un observateur et examinait si les États avaient suivi les recommandations du Programme d'action de Beijing² relatives à l'élaboration des plans et à leur contenu, au choix des activités et à l'affectation des ressources. Les objectifs qu'ils avaient retenus étaient comparés aux objectifs stratégiques du Programme d'action afin de dégager les orientations et priorités, y compris celles qui se dessinaient à l'échelle régionale et les initiatives d'intégration. Le rapport déterminait si les États Membres avaient établi des principes de caractère général ou s'ils avaient prévu des actions précises, notamment dans le domaine juridique; une attention particulière était accordée aux objectifs et critères fixés dans le cadre de certains domaines critiques définis par le Programme d'action et à la manière dont les États Membres les intégraient dans leurs plans d'action ou en faisaient des objectifs nationaux.

2. Dans sa résolution 52/231 du 4 juin 1998, relative à la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, l'Assemblée générale a engagé les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait à présenter leurs plans d'action nationaux à la Division de la promotion de la femme du Secrétariat avant septembre 1998 à titre de contribution aux travaux initiaux d'examen et d'évaluation au cours de la quarante-troisième session de la Commission. Dans une note verbale datée du 2 juillet 1998, les gouvernements ont également été invités à présenter les rapports dont ils disposeraient sur les stratégies de mise en oeuvre. Le Secrétaire général a proposé aux gouvernements de préparer leurs plans d'action nationaux et les rapports de mise en oeuvre avec l'aide des organismes des Nations Unies.

3. Le présent rapport analyse seulement les plans d'action nationaux de 20 États Membres et les informations relatives à leur élaboration, d'après les éléments communiqués au Secrétariat en 1998³. Certaines communications contenaient également des informations sur des activités déjà réalisées⁴. Quinze États Membres ont communiqué des informations

supplémentaires, notamment la version définitive, mise à jour ou imprimée de leur plan d'action national⁵. Quatre États Membres, qui avaient présenté leur plan d'action national en 1997, ont transmis des rapports complémentaires ou intérimaires portant sur l'application du Programme d'action⁶. Un État Membre a en outre présenté un plan national relatif aux droits de l'homme⁷.

4. Les plans d'action nationaux reçus en 1998 confirment les conclusions du rapport de synthèse (E/CN.6/1998/6, par. 4 à 13). La plupart sont centrés sur les domaines critiques suivants : les femmes et la prise de décisions, la violence à l'égard des femmes et les femmes et la santé.

5. Les plans d'action nationaux abordent tous les domaines critiques mais comme ceux qui ont été auparavant analysés, ils tendent à refléter les priorités nationales et se limitent pour beaucoup aux domaines qui correspondent aux spécificités et aux préférences régionales. En Angola, par exemple, la participation des femmes au processus de paix figure au premier rang des domaines critiques dans la stratégie nationale de promotion de la femme. La plupart des plans contiennent à la fois des orientations générales et des propositions d'action concrètes. Seuls quelques pays précisent des délais de réalisation et des critères ou des indicateurs qui permettront un contrôle. C'est ainsi que, dans son projet de plan d'action, le Ghana fixe des dates cibles pour chaque objectif stratégique et chaque mesure prévue.

6. L'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action prévue pour 2000 s'appuiera sur les plans d'action nationaux qui aideront à examiner l'efficacité des politiques et des projets. Si les gouvernements utilisent ces plans pour faire rapport sur l'exécution du Programme, le processus d'évaluation en sera également facilité. L'examen et l'évaluation permettront de déterminer dans quelle mesure les engagements pris se sont traduits par des orientations et des actions concrètes. Dans le cadre de ce processus, on examinera aussi les critères qui ont été respectés et les indicateurs qui se sont avérés utiles. Un rapport préliminaire sur ce sujet a été publié sous la cote E/CN.6/1999/PC/3.

II. Analyse des plans d'action et des stratégies de mise en oeuvre

A. Dispositions financières et institutionnelles

7. L'analyse des plans d'action complémentaires et stratégies de mise en oeuvre confirme que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a bien eu des répercussions au niveau national, ce qu'avaient déjà indiqué les

conclusions du rapport de synthèse (E/CN.6/1998/6). Dans de nombreux pays, les plans d'action nationaux ont été établis en collaboration avec les décideurs et les acteurs de la société civile.

8. Les rapports présentés par le Belize et Saint-Kitts-et-Nevis sont, par exemple, entièrement consacrés à la mise en place de systèmes de gestion des questions féminines, à la création de conditions favorables et à l'élaboration des dispositions institutionnelles nécessaires. Au Belize, le Service de la planification du Ministère du développement économique sera la principale entité chargée, avec le concours de toutes les instances concernées, d'intégrer à la prestation de services sociaux une démarche tenant compte des sexospécificités. Le Kenya a également mis en place un système de gestion des questions féminines associant les entités chargées des questions liées à la condition féminine, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Ce système permet de coordonner, d'observer et d'évaluer les progrès réalisés en matière de promotion de la femme dans le cadre du suivi coordonné et de la mise en oeuvre des instruments nationaux et internationaux compte tenu des sexospécificités, le bureau des affaires féminines jouant à cet égard un rôle catalyseur.

9. Dans certains cas, des éléments du Programme d'action sont intégrés dans les orientations ou les programmes de développement au niveau national. Au Honduras, pays qui n'a pas établi de stratégie nationale, le plan du gouvernement pour la période 1998-2000, intitulé «Nouveau programme d'action», comprend une perspective sexospécifique et reprend de nombreux aspects du Programme d'action de Beijing. Au Kenya, le huitième Plan de développement national et le document directif provisoire sur les femmes et le développement affirment qu'il est nécessaire de garantir l'équité entre les sexes en matière de développement. L'Éthiopie a fait savoir que la constitution, la politique nationale en faveur des femmes et le programme global de développement axé sur les zones rurales prennent en compte les 12 domaines critiques du Programme d'action.

10. La plupart des plans d'action ne comportent pas de prévisions budgétaires ou n'indiquent pas par quels moyens les mesures prévues seront financées. Le plan du Sénégal fait figure d'exception car il comporte, pour l'exercice 1997-2001, un budget détaillé présentant les dépenses annuelles, réparties par sous-programmes, activités et régions et assorties de dates limites. Il propose de renforcer les capacités techniques et prévisionnelles du dispositif national pour la promotion de la femme et de lui allouer un budget adéquat et des ressources humaines et logistiques suffisantes. Le plan des Maldives invite tous les ministères à analyser les politiques et programmes sous l'angle des sexospécificités, à

confier aux plus hautes instances hiérarchiques la mise en oeuvre des activités prévues et à établir une structure de coordination interministérielle chargée d'exécuter les activités prévues, de suivre les progrès réalisés et de favoriser la coopération. En Zambie, le Ministère des finances, qui établit le budget national, va allouer 10 % des crédits budgétaires aux activités rémunératrices entreprises par des femmes.

B. Appui de la communauté internationale

11. Si la plupart des plans mentionnent l'appui fourni par la communauté internationale dans le cadre de projets ou de programmes précis, seul le Soudan indique systématiquement, pour toutes les activités, les ressources et l'appui internationaux prévus en plus des ressources nationales. L'Angola souligne l'appui fourni par la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre du plan d'action national.

12. Parmi les projets financés par la communauté internationale, figurent les campagnes d'information que le FNUAP a organisées à la suite de la Conférence de Beijing dans les communautés urbaines pauvres du Ghana. En Zambie, le Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) apporte son soutien aux activités de prévention du VIH/sida, et le PNUD propose au niveau local des programmes de crédit destinés aux femmes. Il est également fait mention de l'aide bilatérale, apportée par exemple par le British Council et la Banque mondiale aux programmes éducatifs en Zambie et par l'Agency for International Development des États-Unis, au Centre d'élaboration des programmes d'enseignement. En Éthiopie, la Banque mondiale a accordé des subventions en vue d'établir, dans cinq régions, des centres d'activité à l'intention des femmes, dont la vocation est d'offrir aux femmes déshéritées des possibilités d'emploi.

C. Les domaines critiques dans les plans et les stratégies

Les femmes et la pauvreté

13. Treize des 20 stratégies et plans d'action nationaux définissent des politiques et des programmes en vue d'éliminer la pauvreté parmi les femmes. Il apparaît après analyse que les plans nationaux suivent de près les conclusions et recommandations formulées au titre de ce domaine critique du Programme d'action. Cinq d'entre eux soulignent les incidences négatives que les politiques d'ajustement structu-

rel ont sur les femmes, en particulier le fait qu'elles entraînent un accroissement du nombre de femmes vivant dans la pauvreté. Plusieurs plans mettent ainsi l'accent sur l'élaboration de politiques macroéconomiques, tenant compte des besoins des femmes vivant dans la pauvreté et des efforts qu'elles doivent déployer. La Zambie, par exemple, applique un programme d'action sociale pour préserver les femmes des effets à court terme des programmes d'ajustement structurel. Le Kenya, pour sa part, prévoit de mettre en place des programmes qui faciliteront l'emploi productif des migrantes.

14. L'émancipation économique des femmes est considérée par les gouvernements comme un élément déterminant pour briser le cycle de la pauvreté. De fait, la plupart des plans d'action nationaux s'attachent à promouvoir l'emploi et les activités rémunératrices en faveur des femmes tant dans les campagnes que dans les zones urbaines, et visent à supprimer le chômage féminin. La Zambie prévoit par exemple de consacrer 10 % du budget à des mesures favorisant les activités offrant aux femmes une rémunération. Les Maldives s'attachent à mettre en place des mesures spéciales pour supprimer le chômage des femmes, en particulier des mesures qui visent des objectifs à long terme. Le Kazakhstan applique des programmes visant à promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises. L'Éthiopie met au point un programme d'incitation destiné aux femmes qui souhaitent investir.

15. De nombreux pays indiquent leur intention d'améliorer l'accès des femmes au crédit. Le Ghana, les Maldives et la Zambie, par exemple, mettent en place des programmes de crédit s'adressant aux femmes, au niveau local, dans les villes et les campagnes. De nombreux pays proposent des mesures visant à améliorer ou à réorganiser les systèmes de sécurité sociale de façon à offrir des prestations et des indemnités à différents groupes de femmes. La Géorgie prévoit ainsi de revoir sa législation pour renforcer l'aide sociale accordée à tous les groupes de femmes. En application de l'objectif stratégique A.3 (Accès des femmes aux mécanismes et institutions d'épargne et de crédit), le Kazakhstan, le Kenya et la Zambie ont proposé des mesures visant à faciliter une analyse de la pauvreté différenciée selon le sexe et à améliorer la collecte de données ventilées par sexe. En outre, de nombreux gouvernements s'attachent à améliorer les soins de santé primaires, la nutrition et l'enseignement primaire en vue de réduire la pauvreté.

Éducation et formation des femmes

16. L'éducation et la formation des femmes sont considérées comme un domaine critique dans 14 des 20 plans d'action nationaux. Certains plans suivent de près les objectifs définis dans le Programme d'action. La Zambie se donne pour

objectif d'augmenter les taux d'inscription et de maintien des filles, à tous les niveaux d'enseignement, de 80 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2001. Le Sénégal prévoit de réduire les taux d'abandons scolaires, les redoublements et le nombre de cas d'exclusion du système scolaire parmi les filles et de réduire l'analphabétisme de 5 % chaque année. Il se propose en outre de donner accès à l'enseignement préscolaire à 50 % des enfants âgés de 2 à 6 ans. Le Kazakhstan entend améliorer l'alphabétisation fonctionnelle au cours de la période de transition.

17. De nombreux gouvernements reconnaissent que l'instauration de conditions favorables est un préalable de l'égalité dans l'éducation. Le Sénégal mise sur une éducation des parents et de la société pour parvenir à changer les attitudes. Les Maldives prévoient de créer un système d'éducation soucieux d'équité entre les sexes et de mettre au point des programmes et des supports de formation à l'intention des enseignants et des éducateurs, qui permettent de mieux faire comprendre la condition, le rôle et l'apport des femmes et des hommes dans la famille et la société. Le projet du Kenya propose une action palliative pour promouvoir l'éducation des filles qui consiste à fixer des quotas pour les filles, à fournir des enseignants qualifiés et à accorder des subventions pour l'achat de matériels et de manuels scolaires. Le Ghana fait état de programmes de bourses d'études destinés aux filles pauvres.

18. S'agissant du contenu des programmes d'enseignement, l'élimination de la discrimination dans le langage, dans les manuels scolaires et dans l'attitude des enseignants reste un sujet de préoccupation. Le rôle important des femmes enseignantes est souvent souligné. En Éthiopie, leur nombre devrait atteindre 35 %. La Croatie compte augmenter le nombre des femmes occupant des postes de direction dans l'éducation. L'importance des femmes dans les sciences et les techniques est également reconnue. Le Kazakhstan va encourager les femmes à participer au programme de coopération internationale dans le domaine de la science et de l'éducation. Le Kenya favorise de nouveaux types d'apprentissage pour satisfaire de nouveaux besoins, notamment dans le domaine du règlement des conflits, des études et de la recherche sur les différences entre les sexes, de la formation des responsables, des droits humains, et des droits des femmes en particulier, à tous les niveaux.

Les femmes et la santé

19. La santé de la femme est une question prioritaire dans 16 des 20 plans d'action nationaux analysés. Les États Membres accordent une attention particulière aux programmes de santé en matière de reproduction et de maternité sans risques et fixent des objectifs précis. Le Ghana et le Kenya

suivent les objectifs du Programme d'action et de la Conférence internationale sur la population et le développement. L'Angola se donne pour but de réduire la mortalité maternelle et infantile de 8 % d'ici à l'an 2000 et de 15 % d'ici à 2015. La Croatie vise à ramener les taux de mortalité infantile et postinfantile à 7 ‰. Le plan du Sénégal énumère un certain nombre de programmes de santé qui contiennent des objectifs précis, notamment une réduction de 50 % des cas d'anémie chez les femmes, dans le programme de lutte contre la malnutrition d'ici à 2001.

20. Concernant la santé des femmes en matière de sexualité et de reproduction, les plans d'action nationaux visent à fournir un accès à la planification familiale et à des soins obstétriques et prénatals de qualité. Le plan du Kazakhstan recouvre la maternité sans risques, les mesures de prévention et le traitement de la stérilité. Le Ghana veut mesurer les conséquences sanitaires des avortements non médicalisés et y remédier. Le Sénégal s'est fixé un objectif précis et se propose de réduire de moitié l'abandon des contraceptifs par les femmes.

21. L'existence de centres et de services de soins de santé et la possibilité d'y accéder font partie des préoccupations. En Malaisie, l'équipement des zones industrielles en centres sanitaires figure parmi les priorités. Le Gouvernement zambien a adopté le principe du «guichet unique» pour la prestation des soins de santé, qui permet aux femmes d'accéder à différents services au cours d'une seule visite et diminue en conséquence le nombre de visites. L'objectif du Kenya est de rationaliser les achats de médicaments et de garantir un approvisionnement fiable et constant en fournitures et matériels pharmaceutiques, contraceptifs et autres de haute qualité. Certains plans soulignent la nécessité de voir plus de femmes occuper des postes de responsabilité dans les professions médicales, y compris la recherche et la science. Le Sénégal examine le problème de la réduction constante du personnel médical depuis l'introduction des programmes d'ajustement structurel et se fixe comme objectif que 50 % du total des naissances soient traités par un personnel qualifié. L'Angola entend proposer une formation initiale et des cours de recyclage aux accoucheuses traditionnelles. La Malaisie prévoit de mettre en vigueur une norme concernant la médecine traditionnelle. S'agissant de la couverture sociale, la Croatie a notamment prévu dans sa loi sur l'assurance médicale le droit à une indemnité pendant le congé de maternité.

22. De nombreux États Membres font de la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida une question prioritaire. La prévention est inscrite dans tous les plans portant sur la santé, l'accent étant mis, en Géorgie, sur la tuberculose; au Sénégal, sur le paludisme; au Honduras,

sur le cancer, le VIH/sida et la violence familiale; et en Géorgie et au Sénégal, sur les carences en iode chez la femme.

23. Les campagnes d'information jouent un rôle important car elles permettent de sensibiliser la population aux problèmes de santé. Les Maldives et Sainte-Lucie prévoient de lancer des campagnes d'information visant les jeunes en particulier. Le Ghana fait porter l'accent sur les dangers pour la santé de la consommation de tabac et sur les risques liés à l'abus des drogues et à la toxicomanie, auxquels sont exposées les femmes. La Zambie a lancé des initiatives pour faire le point des pratiques traditionnelles et des cérémonies d'initiation, et établir des principes généraux sur le contenu des cérémonies d'initiation pour les garçons et les filles.

Violence à l'égard des femmes

24. Treize des 20 plans d'action nationaux portent sur la violence à l'égard des femmes. Dans plusieurs d'entre eux, une réforme du code pénal est prévue ou est déjà appliquée en vue de faire face au phénomène de la violence à l'égard des femmes. En 1998, le Gouvernement croate a introduit un nouveau Code pénal qui, entre autres choses, criminalise la traite des femmes et le viol conjugal. Dans le même ordre d'idées, la Malaisie prévoit de réviser sa législation en vue de remédier aux insuffisances du fonctionnement, de l'administration et de l'application des lois en vigueur. Le Koweït envisage de durcir les mesures visant ceux qui commettent des violences contre les femmes.

25. Plusieurs plans indiquent que les gouvernements ont l'intention de s'attaquer à la question de la violence à l'égard des femmes en menant des campagnes d'information sur la violence liée à l'appartenance sexuelle. L'Éthiopie, par exemple, compte utiliser les médias pour sensibiliser le public au sujet des causes et des effets de la violence à l'égard des femmes. À Singapour, le Ministère du développement communautaire va travailler en étroite concertation avec les organisations bénévoles d'aide sociale sur un programme d'éducation du public destiné à faire mieux prendre conscience de la violence dans la famille.

26. De nombreux gouvernements proposent des interventions institutionnelles face à la violence contre les femmes. L'Éthiopie compte organiser régulièrement des programmes de formation à l'intention des membres de la police et des autres agents de la force publique pour les rendre mieux à même de traiter les crimes de violence contre les femmes. Les Maldives proposent de créer des mécanismes institutionnels afin que les femmes et les filles puissent rendre compte des actes de violence dont elles ont été victimes dans des conditions de sécurité et de confidentialité.

27. Tous les plans reconnaissent le rôle de la société civile, en particulier celui des organisations non gouvernementales, s'agissant de traiter la question de la violence contre les femmes. La Malaisie prévoit de fournir une aide technique et financière aux ONG qui répondent aux critères définis par le Ministère de l'unité nationale et du développement social et la Division de la condition féminine pour leur permettre d'assurer des services dans le cadre de centres d'orientation, de centres où les adolescentes peuvent porter plainte, et de centres d'hébergement pour les femmes, notamment.

Les femmes et les conflits armés

28. Huit des 20 plans d'action nationaux abordent la question des femmes et des conflits armés. Plusieurs d'entre eux suivent de près la structure du Programme d'action et proposent des mesures relativement à tous les objectifs. Certains désignent des acteurs spécifiques et indiquent les ressources nécessaires à la mise en oeuvre.

29. Plusieurs plans, notamment ceux de l'Angola et de la Géorgie, visent à accroître la participation des femmes à la prise de décisions en matière de consolidation de la paix, aux négociations de paix et au règlement des conflits. Une réduction des dépenses militaires et de défense, et une redistribution des ressources au profit d'activités de développement bénéficiant aux femmes sont envisagées dans le plan de l'Angola. Les violations des droits fondamentaux, y compris les violences sexuelles et autres commises contre les femmes dans le cadre de conflits armés, seront abordées dans des pays comme la Croatie et la Géorgie. La Croatie continuera d'appeler l'attention sur le fait que le viol constitue un crime de guerre dans les instances internationales, et prévoit d'introduire d'ici deux ans un cours de droit international humanitaire dans les écoles militaires, une attention particulière devant être accordée à la prévention de la violence à l'égard des femmes dans les conflits armés et autres. La situation des femmes réfugiées et déplacées, y compris leur intégration (ou leur réintégration) dans la société, demeure un sujet de préoccupation. Le Kazakhstan, par exemple, va inclure la question des femmes réfugiées dans ses programmes de langue et de formation professionnelle.

Les femmes et l'économie

30. La question du rôle des femmes dans l'économie est considérée comme un domaine critique dans 12 des 20 plans d'action nationaux. De nombreux gouvernements projettent des mesures destinées à promouvoir les droits économiques de la femme, y compris le droit à une rémunération égale pour un travail de valeur égale et le droit d'avoir accès aux ressources économiques. Le Ministère croate du travail et des

affaires sociales prévoit de publier une brochure sur les droits des femmes avant la fin de 1998, en coopération avec les syndicats. La question de l'accès et du droit à la propriété foncière, qui a empêché les femmes rurales de jouir de leurs droits économiques fondamentaux, a été dûment prise en considération par la nouvelle Constitution éthiopienne, qui leur garantit les mêmes droits qu'aux hommes.

31. Pratiquement tous les gouvernements s'attachent à promouvoir le travail indépendant et l'initiative individuelle des femmes. Au Ghana, des efforts sont menés pour inciter les gérants de banque à accorder des crédits aux femmes. La deuxième foire commerciale mondiale des femmes entrepreneurs se tiendra en Éthiopie. De nombreux gouvernements prévoient des mesures destinées à faciliter et améliorer l'accès des femmes à l'emploi ainsi que leurs conditions d'emploi. Le Sénégal prévoit d'inclure les besoins et les intérêts des femmes dans sa politique nationale de l'emploi, en cours d'élaboration. Le Kazakhstan envisage d'adopter des mesures en faveur des groupes de femmes vulnérables, tels que les femmes chefs de famille. Certains pays veulent adopter des mesures permettant de concilier les responsabilités familiales avec l'exercice d'un emploi. Le Sénégal prévoit des mesures visant à diminuer la charge des tâches domestiques pesant sur les femmes et les filles par l'élaboration et l'application de techniques appropriées. Le Ghana et le Kenya apporteront leur appui à des campagnes de sensibilisation afin de changer les attitudes. Le Koweït prévoit des mesures destinées à évaluer le travail non rémunéré.

32. De nombreux gouvernements prévoient d'intégrer une perspective sexospécifique dans les politiques économiques, notamment en analysant les différentes incidences des programmes d'ajustement structurel sur les femmes et sur les hommes. Le Honduras prévoit d'intégrer une perspective sexospécifique dans ses politiques en matière de fiscalité, d'emploi et de développement rural. De nombreux gouvernements vont mener ces actions en partenariat avec le secteur privé, les ONG, les syndicats et la communauté des donateurs. Dans bien des cas, des groupes spécifiques seront visés, notamment les femmes des zones rurales et du secteur non structuré, les femmes chefs de famille, les prostituées, les enfants qui travaillent et les femmes sans emploi.

Les femmes, l'exercice du pouvoir et la prise de décisions

33. Seize des 20 plans d'action nationaux mentionnent l'accès des femmes aux fonctions de responsabilité et de décision comme un domaine prioritaire et la plupart de ces plans constatent, dans leur bilan de la situation, que fort peu de femmes occupent des postes de responsabilité et des fonctions de décision. De l'avis général, ce faible taux de

participation au pouvoir et à la prise des décisions est notamment dû au fait que les femmes supportent le poids des travaux domestiques non rémunérés et souffrent de l'analphabétisme, du manque de fonds et de l'inégalité historique des rapports de force. Les plans montrent en outre que l'autonomisation des femmes et leur accès aux fonctions de décision dans les organes gouvernementaux et législatifs contribuent à la révision des politiques et à la prise en compte des sexes spécifiques. L'Éthiopie a signalé que l'on reconnaissait davantage le rôle des femmes depuis que celles-ci étaient représentées au Parlement et occupaient des postes autrefois monopolisés par les hommes.

34. La plupart des plans proposent divers moyens pour mieux sensibiliser le public à la question de la participation des femmes aux structures de pouvoir et de décision : éducation, information, collecte et diffusion de données, versement de contributions et suivi et évaluation des objectifs stratégiques. Au nombre des dispositions d'ordre général, figurent celles qui, comme les quotas et/ou les mesures de discrimination positive, cherchent à assurer la parité entre les sexes dans les nominations ou les élections et dans les organes nationaux et internationaux. Par exemple, le Ghana recommande que 40 % des postes de direction et de prise de décisions de la fonction publique au niveau des districts soient pourvus par des femmes d'ici l'an 2005. La plupart des plans soulignent qu'il faut surveiller et évaluer l'application des dispositions de discrimination positive et introduire des quotas et autres politiques et programmes en vue d'une représentation sur un pied d'égalité.

35. Pour ce qui est de la participation aux structures du pouvoir et la prise de décisions, presque tous les plans examinent la question de l'intégration d'une perspective sexospécifique, entre autres par le biais de dispositions législatives. Par exemple, l'Éthiopie appelle l'attention sur un projet de révision de diverses dispositions du code de la fonction publique et du code de travail en vigueur, qui vise à améliorer la situation des femmes au regard de l'emploi. La plupart des plans réaffirment qu'il importe de recueillir et de diffuser des données susceptibles de faciliter les nominations, en particulier à des fonctions de direction et de décision. La Croatie publiera chaque année une série de données sur les hommes et les femmes en fonction dans des postes publics.

36. Au sujet du renforcement des capacités, la plupart des plans examinent les questions relatives à la formation et à l'établissement de partenariats avec les organisations non gouvernementales et la société civile dans son ensemble. Certains plans reconnaissent les efforts faits par les organisations non gouvernementales pour sensibiliser l'opinion et aider les femmes à rechercher des postes de direction. Le plan de la Zambie fait état de l'assistance dispensée aux femmes

par des organisations non gouvernementales lors de la campagne électorale de 1996 et signale sans ambages que l'absence de fonds est l'un des facteurs qui empêchent les femmes de rechercher des fonctions électives de haut niveau, par exemple lors des campagnes électorales. En Croatie, la Commission pour l'égalité a proposé de financer un projet d'étude sur les causes de la sous-représentation des femmes dans la vie politique. Le plan du Ghana présente divers moyens d'économiser le travail que les hommes pourraient utiliser pour alléger le fardeau qui pèse sur les femmes; ce plan prévoit par ailleurs d'accorder une attention toute particulière aux femmes handicapées à tous les niveaux de la prise de décisions.

Mécanismes institutionnels de promotion de la femme

37. Douze plans d'action font état de mécanismes institutionnels. La plupart des dispositifs nationaux ont été mis en place ou renforcés après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et ils ont joué un rôle décisif dans la formulation des plans d'action nationaux. Le plan du Honduras appelle l'attention sur la récente création de l'Instituto Nacional de la Mujer (INAM) dont le Directeur exécutif a rang de ministre et en conséquence participe à toutes les réunions du Cabinet du Gouvernement.

38. Certains plans d'action nationaux contiennent des dispositions qui visent à intégrer une perspective sexospécifique dans les législations, les politiques, les programmes et les projets d'intérêt général. Le Centro Mujer y Familia (CMF) au Costa Rica considère que la protection des droits des femmes et la promotion de l'égalité entre les sexes est sa tâche prioritaire. Certains plans soulignent qu'il importe de prendre des dispositions législatives pour faciliter l'application du Programme d'action.

39. De nombreux plans sont axés sur les dispositions relatives à la formation et au renforcement des capacités en général. L'Organisme national de protection de la femme de Sainte-Lucie favorise l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes en organisant des ateliers de sensibilisation et des débats publics radiophoniques et télévisés. Au Kenya, le Ministère de la condition de la femme joue un rôle de premier plan pour faire connaître les dispositions concertées du Programme d'action de Beijing et sensibiliser les groupes cibles concernés aux problèmes qui entravent la promotion de la femme, en organisant notamment des séminaires de sensibilisation sur le sujet à l'intention des principaux responsables au sein du Gouvernement, des hauts fonctionnaires, des planificateurs du développement au niveau des secteurs et des districts, des statisticiens et des fonctionnaires chargés du développement social. Au nombre des incitations, figurent des récompenses et des prix comme le Grand Prix

du chef d'État au Sénégal, qui est décerné chaque année à un groupe de femmes éminentes. En Malaisie, la Division des affaires féminines met en oeuvre des programmes de formation spécialisée dans l'analyse sexospécifique à l'intention des agents de l'État chargés de la planification.

40. La plupart des plans d'action nationaux mentionnent le suivi et l'évaluation. Le Sénégal est sur le point d'instaurer un mécanisme permanent de suivi des activités en faveur de la promotion de la femme aux niveaux central et local, et il a l'intention de procéder à une évaluation à mi-parcours du plan d'action. La collecte et la diffusion de statistiques, d'informations et de travaux de recherche sont aussi prévues dans de nombreux plans. L'Angola estime que la collecte et l'utilisation de données réparties par sexe sont un objectif stratégique et suggère de renforcer les capacités de collecte de données de l'Institut national des statistiques.

Les droits fondamentaux de la femme

41. Quatorze des 20 plans d'action nationaux mentionnent le domaine critique des droits fondamentaux de la femme. Certains d'entre eux (Ghana, Kazakhstan, Kenya et Sénégal) précisent quels seront les agents chargés d'appliquer les dispositions prévues et contiennent des calendriers d'exécution. Le plan d'action du Kenya identifie également les dispositions à prendre au niveau du district. Le plan du Sénégal fournit des prévisions budgétaires détaillées au titre de l'exécution du projet. Le plan d'action de la Zambie compte cinq domaines prioritaires qui comportent tous la promotion des droits fondamentaux de la femme en tant que thème intersectoriel. Plusieurs plans font état du rôle important que jouent les organisations non gouvernementales afin d'aider les femmes à jouir de leurs droits fondamentaux.

42. La ratification et l'application sans réserve des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, demeurent une priorité dans plusieurs plans. La Croatie et le Sénégal ont l'intention de ratifier la Convention No 156 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Kazakhstan prévoit de ratifier les conventions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation internationale du Travail. Le Costa Rica réaffirme son appui en faveur d'un protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et précise que son action dans ce domaine critique sera caractérisée par une approche intégrée regroupant les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, et les droits de solidarité.

43. Plusieurs plans insistent sur l'action en vue de parvenir à l'égalité de fait des femmes, tout en soulignant qu'il importe

toujours de procéder aux réformes législatives et administratives visant à éliminer l'inégalité et la discrimination qui persistent notamment dans les constitutions. Le Kazakhstan s'efforce d'asseoir l'égalité sur des garanties législatives et constitutionnelles. La Croatie a l'intention de revoir, d'ici deux ans, toutes les lois et politiques concernant l'égalité des hommes et des femmes. La Malaisie estime qu'il y a lieu de passer en revue ses législations pour en éliminer les dispositions discriminatoires, et les Maldives ont l'intention de réviser leur droit national, y compris le droit coutumier et la pratique juridique dans tous les domaines, pour veiller à ce que les droits fondamentaux des femmes soient pleinement pris en compte. L'Éthiopie passe actuellement en revue son code de la famille et son code pénal pour y relever les éventuelles dispositions discriminatoires, puis les modifier; des débats publics ont lieu sur divers projets de mesures législatives. L'Angola et le Costa Rica ont aussi l'intention de remanier leur code pénal. Le plan d'action du Sénégal contient des projets très détaillés de révision du droit national (droit de la famille, droit du travail, droit de la sécurité sociale, droit foncier et droit de la fonction publique) afin de le rendre conforme aux instruments internationaux. Le Sénégal a aussi l'intention de rédiger un projet de loi qui reconnaîtra le droit des organisations de défense des droits de l'homme et des droits fondamentaux des femmes d'ester en justice au bénéfice des femmes.

44. Plusieurs plans, notamment ceux de la Géorgie, du Kazakhstan, des Maldives et du Sénégal, prévoient d'améliorer les connaissances juridiques de base des femmes et d'organiser des campagnes d'information et d'éducation sur les droits fondamentaux des femmes. En Croatie, on envisage d'organiser chaque année une réunion de la Commission pour l'égalité et du Comité national de l'éducation relative aux droits de l'homme, afin d'examiner comment les programmes d'enseignement traitent des questions qui se rapportent aux femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes. Au Soudan, il est prévu de traduire toutes les législations relatives aux droits des femmes et des enfants dans les langues et dialectes locaux, tout en les simplifiant pour les mettre à la portée du plus grand nombre.

Les femmes et les médias

45. Dix plans d'action nationaux considèrent comme prioritaire le domaine des femmes et des médias. Leur premier objectif est d'arriver à éliminer l'image stéréotypée des femmes dans les médias. Ainsi, le Ghana prévoit de mettre un terme à la diffusion d'images négatives et dégradantes de la femme au moyen de différents supports électroniques, imprimés, visuels ou auditifs utilisés par les médias. Pour lutter contre la pornographie et contre la diffusion

d'actes de violence à l'égard des femmes et des enfants dans les médias, y compris dans la publicité, les Maldives vont prendre les mesures efficaces qui s'imposent, notamment sur le plan législatif, et le Kenya a l'intention d'encourager l'adoption de directives et de codes de conduite professionnels. Le Kenya et la Malaisie préconisent en outre la création de groupes de surveillance des médias.

46. Un petit nombre de gouvernements considèrent que les médias sont un instrument extraordinaire de diffusion de l'information et encouragent la production de documentaires éducatifs sur les questions sexospécifiques. Le Ghana a l'intention de faire appel aux médias pour familiariser le public avec le Programme d'action. En Angola, il est prévu de lancer des programmes d'alphabétisation en utilisant les médias.

47. Les États Membres souhaitent accroître les effectifs féminins qui travaillent dans les médias, notamment dans les fonctions de responsabilité. Au Ghana, l'objectif est de parvenir à ce que le personnel des médias compte 50 % de femmes. Le Kenya vise la parité entre les sexes dans la nomination des hommes et des femmes dans tous les organes consultatifs et organes de direction, de réglementation et de suivi. Aux Maldives, 50 % des membres du Conseil national de la censure devraient être des femmes. En Malaisie, on envisage d'inclure les questions féminines dans les programmes de formation à la communication. Le Ghana et le Kazakhstan proposent d'établir un annuaire des femmes spécialisées dans le domaine des médias.

Les femmes et l'environnement

48. Huit des 20 plans d'action nationaux envisagent de prendre des mesures dans le domaine critique des femmes et de l'environnement. Ils s'inspirent des conclusions et des recommandations du Programme d'action au sujet des femmes et de l'environnement. De nombreux plans envisagent ce domaine majeur dans l'optique plus large du développement et insistent sur l'importance de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes en la matière, tout en reconnaissant qu'il faut qu'un plus grand nombre de femmes participent à la prise des décisions environnementales.

49. Le Ghana a l'intention d'organiser des réunions avec des femmes d'affaires au sujet de la gestion des déchets. En Éthiopie et au Kenya, un plus grand nombre d'organisations non gouvernementales féminines devraient participer à la gestion des ressources naturelles et à la prise des décisions environnementales. L'Éthiopie fournira un appui matériel (locaux à usage de bureaux et terrains) aux associations féminines. Au Kazakhstan, il est prévu de créer un groupe de

travail sur les disparités entre les sexes au sein de l'Organisation de contrôle des ressources stratégiques.

50. Les gouvernements reconnaissent qu'il existe un lien fondamental entre les dangers environnementaux et les risques qu'ils peuvent présenter pour la santé de l'être humain, et en particulier celle de la femme. À cet égard, le Kazakhstan, le Kenya et l'Éthiopie envisagent de revoir leur législation, d'organiser des campagnes de sensibilisation du public et de mener des travaux de recherche avancée pour protéger les femmes contre les dangers environnementaux. Le Kazakhstan a l'intention d'organiser une série de conférences et de séminaires sur le thème «Les femmes et l'écologie» et devrait établir un registre national des maladies congénitales et héréditaires dans les régions écologiquement malsaines du pays. Le Ghana promet de veiller à ce que l'eau potable soit disponible et accessible d'ici l'an 2000. En matière de facilitation de l'accès et du recours aux technologies écologiquement rationnelles, plusieurs plans d'action nationaux ciblent plus particulièrement les femmes.

La petite fille

51. Onze des 20 stratégies et plans d'action nationaux inscrivent la petite fille au centre de leurs préoccupations. L'Éthiopie s'engage à éliminer la mutilation génitale des femmes et les autres pratiques traditionnelles préjudiciables aux filles et aux femmes, ainsi qu'à accroître les taux d'inscription scolaire et de scolarisation effective des filles. De nombreux plans d'action nationaux considèrent qu'il est essentiel d'éliminer les attitudes traditionnelles et les pratiques coutumières qui sont discriminatoires. L'Éthiopie, le Ghana, le Kenya et la Zambie reconnaissent que ces pratiques violent les droits de la petite fille.

52. Plusieurs plans d'action nationaux, notamment ceux des Maldives et de Singapour, envisagent de revoir les dispositions juridiques en vigueur afin de prendre les mesures nécessaires pour parvenir à l'égalité des chances des filles et promouvoir et protéger les droits des petites filles à l'école, dans la famille et dans la société. De nombreux plans reconnaissent qu'il faut sensibiliser davantage le public aux besoins et au potentiel des petites filles.

53. Un petit nombre de plans d'action nationaux se soucient de la grossesse chez les adolescentes. Par exemple, le Kazakhstan prévoit de donner une éducation sexuelle aux jeunes. Certains plans comportent des mesures à prendre pour éliminer la discrimination, la violence et les abus dont les jeunes filles sont victimes dans le travail.

Autres priorités

54. Quatre des 20 plans d'action nationaux ajoutent d'autres priorités aux 12 domaines critiques du Programme d'action, parmi lesquelles : les femmes et la famille, les sciences et la technologie, la culture et les arts, la religion et les sports. La Malaisie se propose de dynamiser les organisations non gouvernementales afin de renforcer l'efficacité et l'utilité des programmes socioéconomiques. Dans le domaine des sciences et de la technologie, le Kenya a l'intention de recenser et de documenter les techniques autochtones utilisées par les femmes, et de distinguer les femmes inventeurs et spécialistes scientifiques pour les proposer comme modèles à suivre. Quant à l'objectif stratégique intitulé «Les femmes et la famille», l'Angola préconise le partage égal des responsabilités domestiques, et la Malaisie propose d'organiser des programmes pour sensibiliser les hommes mariés au rôle qui doit être le leur et d'inscrire la question de la participation de la femme au développement au programme de cours pré-nuptiaux et de préparation à la vie familiale. Dans le cadre de ses activités relevant de la rubrique intitulée «Culture, religion, famille et socialisation», le Kenya a l'intention de contrer le droit coutumier et de proposer des stages de formation à l'intention des chefs religieux, des décideurs et des médias.

Notes

¹ Un certain nombre de plans d'action nationaux figurent sur le site web WomenWatch (<http://www.un.org/womenwatch/follow-up/national/natplans.htm>).

² *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

³ Angola, Belize, Costa Rica, Croatie, Éthiopie, Fidji, Géorgie, Ghana, Honduras, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Malaisie, Maldives, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Singapour, Soudan et Zambie.

⁴ Éthiopie, Ghana, Kenya, Sainte-Lucie, Singapour et Zambie.

⁵ Algérie, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bolivie, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, Japon, Liban, Mali, Nouvelle-Zélande, République islamique d'Iran et République tchèque.

⁶ Finlande, Japon, Nouvelle-Zélande et République islamique d'Iran.

⁷ Équateur.

